

Conseil d'établissement – École Iona
26 novembre 18h15 à l'école

1. Ouverture de la réunion / vérification du quorum
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour (5 min)
3. Adoption du procès-verbal de la dernière réunion (6 octobre 2025 et 27 octobre 2025) (5 min)
4. Parole au public
5. Points de suivi
 - 5.1. Agenda et utilisation des écrans, question du public
 - 5.2. Photo scolaire
6. Point de consultation (30 min)
 - 6.1. Critères de sélection de la direction d'établissement
7. Points d'adoption (30 min)
 - 7.1. Règle de fonctionnement du service de garde
 - 7.2. Résolution des règles de fonctionnement du service de garde
8. Points pour approbation (30 min)
 - 8.1. Planification Orientation scolaire et professionnelle (COSP), Développement des compétences personnelles et sociales (CPS) et Éducation à la sexualité (hors CCQ)
 - 8.2. Sorties éducatives
 - 8.3. Financement activités 3^e cycle
9. Points d'information (30 min)
 - 9.1. Formation obligatoire : attestation
 - 9.2. Budget annuel 25-26
 - 9.3. Entente de collaboration entre la STM-CDN, billets de transport
10. Tour de table 15 min
 - 10.1. Direction
 - 10.2. Représentants du personnel enseignant
 - 10.3. Représentante du personnel de soutien
 - 10.4. Représentante du service de garde
 - 10.5. Parents
 - 10.6. Représentant du comité de parents
 - 10.7. OPP

11. Varia – Points divers

- Formations 10 décembre et 7 janvier 2026
- Consultation sur l'accès à la boîte courriel du CÉ
- Impact des compressions
-

12. Levée de la réunion



Président(e)



Annie Labrie
Directrice)

Formation obligatoire du ministère de l'Éducation :

<https://www.quebec.ca/education/prescolaire-primaire-et-secondaire/administration-encadrements/gouvernance-scolaire/conseil-établissement/formation-obligatoire>

Formulaire Forms- Attestation formation obligatoire

<https://forms.office.com/Pages/ResponsePage.aspx?id=0bLmbDdGI0gsfSVDuUeXH71JuY2gBDVOvYFsUrMGL5UQ0wzTFIEMDdZVjBXUjCWTFERUtYRkcyRi4u>